

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Parc départemental de Pichauris. Renouvellement d'une convention de prêt à usage au bénéfice de l'Association de Transhumance Hivernale du Garlaban.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du Parc départemental de Pichauris d'une surface d'environ 1369 hectares, situé sur la commune d'Allauch.

Le Parc de Pichauris est un domaine fortement boisé. Dans le cadre de la politique de gestion des domaines départementaux, le Département a choisi de conventionner avec des bergers afin que leurs troupeaux participent à l'entretien et au débroussaillage des domaines en exerçant une pression de pâturage suffisante.

Le recours au pâturage pour l'entretien des zones débroussaillées permet au Département de se conformer à la fois de manière douce et efficace aux obligations légales de débroussaillage et de concourir au maintien des pratiques pastorales.

Depuis 2010, l'Association de Transhumance Hivernale du Garlaban conduit une opération pastorale sur le Parc départemental de Pichauris.

La Commission Permanente du 13 juillet 2012, par délibération n°21, a autorisé la signature d'une convention de prêt à usage au bénéfice de l'Association de Transhumance Hivernale du Garlaban, d'une durée de cinq ans.

Cette convention étant arrivée à son terme, le présent rapport vise à proposer à l'assemblée départementale le renouvellement de cette convention de prêt à usage, à titre gracieux pour une durée de cinq ans, au bénéfice de l'Association de Transhumance Hivernale du Garlaban, sur le Parc départemental de Pichauris.

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière sur le budget départemental.

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;

- m'autoriser à signer le renouvellement de la convention de prêt à usage annexée au présent rapport, et tout acte afférent, au bénéfice l'Association de Transhumance Hivernale du Garlaban, sur le Parc départemental de Pichauris.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL